



L'actuaire en chef du Canada débute de nouveau le processus de revue externe par les pairs du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada

OTTAWA, le 14 mai 2007 – Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) désire confier de nouveau à un groupe externe de pairs l'examen de son prochain rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC), qui devrait paraître en décembre 2007. Produit tous les trois ans, le rapport actuariel sur le RPC est consulté par les ministres des Finances des gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre de l'examen du RPC et de la formulation de recommandations connexes.

Introduit en 1999, l'examen par les pairs vise à obtenir l'assurance que les rapports actuariels sont conformes aux normes professionnelles les plus élevées et reposent sur des hypothèses raisonnables afin de garantir la prestation de conseils actuariels judicieux aux Canadiens. Comme par le passé, l'examen sera effectué par des membres de l'Institut canadien des actuaires détenant le titre de Fellow.

« Le succès du dernier examen par des pairs, qui a généré un certain nombre de recommandations importantes, montre très clairement que l'établissement de cette mesure volontaire comporte des avantages indéniables, explique M. Jean-Claude Ménard, l'actuaire en chef du Canada. Nous avons donné suite à bon nombre de ces recommandations et nous comptons sur le prochain exercice pour apporter d'autres améliorations découlant de cette démarche enrichissante. »

Le Government Actuary's Department (GAD) du Royaume-Uni, reconnu pour son savoir-faire dans le domaine de la sécurité sociale, sélectionnera les membres du groupe d'examen par les pairs par l'entremise d'un concours ouvert, et donnera une opinion indépendante de l'examen. La sélection des membres se fera de juillet à septembre. Lorsque le 23^e rapport actuariel sera déposé au Parlement, le groupe disposera de trois mois pour mener à bien son examen. Une fois cet examen achevé, le GAD aura un mois pour formuler son opinion sur les travaux. Les résultats de l'examen seront ensuite rendus publics, comme ce fut le cas pour les rapports actuariels sur le RPC précédents.

Le formulaire de demande de participation aux travaux du groupe d'examen, ainsi que le mandat des membres du groupe, se trouvent dans le site Web du BSIF, à l'adresse http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=376; les demandes doivent être présentées au plus tard le 13 juillet 2007.

Les rapports actuariels sur le RPC et les rapports des examens indépendants sont publiés à l'adresse http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=498 et http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=376, respectivement.

Mis sur pied au sein du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le Bureau de l'actuaire en chef exerce ses activités à titre indépendant. Son mandat consiste notamment à fournir des services actuariels à l'égard des principaux régimes et programmes gouvernementaux, notamment le Régime de pensions du Canada, le programme de la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien de prêts aux étudiants et les régimes de retraite et d'avantages sociaux de divers groupes dont les fonctionnaires fédéraux, les députés et le personnel de la GRC.

Personne-resource auprès des médias :

Rod Giles
Communications et affaires publiques
Bureau du surintendant des institutions financières
613-993-1678
rod.giles@osfi-bsif.gc.ca